



# Prix FAS 2021

## de la Recherche sur l'Actionnariat Salarié

### **Allocution du Président de la FAS lors de la Cérémonie des Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié**

**Remise du Prix de la recherche sur l'actionnariat salarié - 16 décembre 2021**

*(Après appel des lauréats sur l'estrade)*

C'est la troisième fois que nous remettons le Prix FAS de la Recherche académique sur l'actionnariat salarié, décerné par notre Conseil scientifique dont je remercie chaleureusement les membres - plusieurs sont parmi nous cet après-midi.

Mais c'est la première fois que le prix est partagé entre deux lauréats aux mérites et aux parcours supérieurs si différents et contrastés, qu'après débats le jury a renoncé à les départager !

Dans l'ordre alphabétique, Joseph ABDEL NOUR vous êtes professeur assistant à l'ESSCA d'Aix-en-Provence après avoir été un brillant étudiant à l'Université libanaise de Beyrouth puis à l'IAE d'Aix-en-Provence. Tant en Master I à Beyrouth qu'en Master II à Aix-en-Provence, vous avez été major de promotion. Puis vous avez réalisé votre thèse sous la codirection des Professeurs Nicolas AUBERT, auprès de vous aujourd'hui, et Domenico CAMPA retenu par ses obligations professionnelles. Votre thèse, rédigée en anglais, a pour titre « The effect of employee ownership on audit fees, auditor independence and earnings management. Evidence from France ». Elle vous vaut votre prix aujourd'hui. Il s'agit d'un travail où vous avez brillamment utilisé les outils avancés de l'économétrie, pour démontrer que dans les sociétés cotées du SBF 120 l'actionnariat salarié, à travers notamment les administrateurs actionnaires salariés, jouait un rôle positif sur le rôle effectif des auditeurs des comptes ainsi que sur la sincérité des comptes.

Rania SAIDANI, vous avez eu un parcours exemplaire commencé par un DUT « Techniques de commercialisation » à Paris XII avant d'entrer à l'Institut de gestion sociale où vous avez poursuivi vos études jusqu'au Master II. Vous avez fait le choix de vous orienter vers les Ressources humaines tant dans les options que dans vos stages. Votre stage de Master II dans une entreprise française du SBF120, chez qui vous travaillez dorénavant dans le domaine des rémunérations et « incentives », vous a amené à vous pencher sur un sujet a priori original et d'actualité : le rôle des actions gratuites dans la

performance de l'entreprise et comme outil de fidélisation. C'est la magistrale étude de cas de 90 pages, réalisée dans le cadre de ce Master II avec comme tuteur Monsieur Denis FALCIMAGNE, que nous récompensons aujourd'hui. Avec une constante rigueur méthodologique, vous avez démontré que des actions gratuites attribuées sans obligation de conservation n'étaient en définitive que des éléments de rémunération différée et sans impact sur la fidélité des cadres bénéficiaires. Sans impact non plus sur le développement chez eux d'un esprit actionnarial, ce qui se comprend dès lors que, vendant aussitôt leurs actions définitivement acquises, les bénéficiaires n'en retiraient ni dividende ni droit de vote exerçable. Pour la FAS, cela conforte sa proposition de distinguer des actions gratuites outils de rémunération et des actions gratuites visant à développer l'actionnariat et que les salariés s'engageraient à conserver sur le long terme en contrepartie d'une fiscalité attractive.

Avant de remettre le prix aux lauréats, je voudrais m'adresser un instant aux entreprises et aux associations professionnelles représentées dans cette salle. Il me semble que la recherche pourrait prendre une dimension encore plus importante si elle était aussi soutenue dans le cadre de travaux associant entreprise et université, tout particulièrement dans le cadre de conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).

Le dispositif CIFRE permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour recruter, en CDD de 3 ans, de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec un laboratoire extérieur, conduiront à la soutenance d'une thèse en entreprise. Je crois profondément que les entreprises volontaires pourraient y trouver de réels avantages et bien entendu des recrues de grande valeur. C'est un dispositif gagnant-gagnant, pour les entreprises, les universités et les chercheurs doctorants.

Le moment est venu de remettre le prix à chacun des lauréats.

Le trophée s'accompagne d'un chèque de 1500 euros pour chacun des lauréats de ce prix partagé.

Félicitations !

Loïc DESMOUCEAUX  
Président du Conseil scientifique de la FAS